

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR 2022

Le statut du commissaire enquêteur

- Collaborateur occasionnel des services de l'Etat, il conduit les enquêtes publiques prescrites par les codes en vigueur – Code de l'environnement – Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique – Code des relations du public avec l'administration, et autres.
- Nommé la plupart du temps par le président du tribunal administratif (TA), parfois par le préfet, plus rarement par le maire (voirie).
- Figure sur une liste d'aptitude départementale après passage devant une commission d'aptitude présidée par le TA avec des représentants de l'état, des élus et des associations agréées, Il doit renouveler son aptitude au moins tous les quatre ans.

Les missions du commissaire enquêteur

- Il participe à la rédaction de l'arrêté prescrivant l'enquête publique.
- Il peut :
 - visiter les lieux,
 - entendre toute personne qu'il juge utile,
 - organiser une réunion d'information et d'échange avec le public.
- Il reçoit, informe le public et répond à ses questions.
- Il remet au porteur de projet un PV de synthèse des observations.
- Il rédige un rapport dans lequel il formule son avis motivé sur le plan, programme ou projet soumis à l'enquête.

L'avis du commissaire enquêteur

- C'est un AVIS SIMPLE qui peut être :
 - FAVORABLE
 - DEFAVORABLE
 - FAVORABLE AVEC RESERVE(S)
- Dans ce dernier cas, l'avis est réputé défavorable tant que les réserves ne sont pas levées.
- L'avis peut être complété par des recommandations positionnées avant celui-ci.

LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES ENQUETEURS ADOUR GASCOGNE 2022

La constitution de la CCEAG

- Association régie par les dispositions de la loi 1901, déclarée le 29/11/2000 en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques sous le N°0643009611.
- Adhérents : commissaires enquêteurs régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude des quatre départements du ressort du Tribunal Administratif de PAU qui en ont exprimé le souhait et qui sont à jour de leur cotisation.
- Affiliée à la « Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE) » qui représente les commissaires enquêteurs devant les instances nationales.
- Organisme de formation enregistré sous le N° 72 64 03326 64 auprès du Préfet de Région Aquitaine.

Les missions de la CCEAG

- Contribuer à la mise en œuvre des dispositions de l'article 7 de la Charte de l'Environnement, qui donnent à chacun le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.
- Développer, dispenser et diffuser la formation et l'information de ses adhérents.
- Défendre les intérêts collectifs et individuels de ses adhérents.
- Apporter aide et conseil sur l'enquête publique.

Au-delà de ses missions statutaires, la CCEAG permet de créer et de maintenir le lien relationnel entre les commissaires enquêteurs.

Le Conseil d'Administration de la CCEAG

Présidente : Valérie BEDERE

Vice-Présidente : Virginie ALLEZARD

Trésorier : Philippe FAYE

Trésorier adjoint : Yves POISSON

Secrétaire : Michelle BONNET MEUNIER

Secrétaire adjoint : Daniel DECOURBE

Responsable formation : Virginie ALLEZARD

Membres de l'équipe de formation : Gérard VOISIN,

Gilles CONTESSI, Michelle BONNET MEUNIER

Webmaster : Alain JOUHANDEAUX

Webmaster adjoint : Hugues LAFFONT

Délégué départemental 32 : Bernard BERNHARD

Adjoint 32 : Gilles CONTESSI

Délégué départemental 40 : Daniel DECOURBE

Adjoint : Yves POISSON

Délégué départemental 65 : Didier JARROT

Adjoint : Elisabeth SALON

Délégué départemental 64 : Anne SAOUTER

Adjoint : Pierre BUIS

Membres d'honneur : Jean-Claude LOSTE, Pierre BUIS, Alain TARTAINVILLE, Joseph FERLANDO, Jean BARICOS

LA COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES ENQUETEURS 2022

Les missions de la CNCE

- L'adhésion à la CCEAG entraîne automatiquement l'adhésion à la compagnie nationale (CNCE) qui fédère les compagnies locales et régionales.
- L'adhésion à la CNCE vaut engagement à respecter intégralement le présent code d'éthique et de déontologie.
- La CNCE représente les commissaires enquêteurs auprès des pouvoirs publics.
- Elle participe aux groupes de travail et commissions.
- Elle assure la protection juridique de ses membres.
- Elle diffuse de nombreuses publications notamment les outils indispensables au commissaire enquêteur.

Les représentants de la CNCE

MEMBRES DU BUREAU CNCE			
Présidente	Marie-Céline Battesti	Tél : 07.83.88.54.15	marieceline.battesti@gmail.com
Secrétaire	Michel Guy	Tél : 04.73.36.33.26	mich.guy@free.fr
Trésorier	Marc Jean Dubois-Perrin	Tél : 04.92.75.64.55	marc-jean.dubois@wanadoo.fr
	Acker Sophie	Tél : 60.80.48.46.14	sophie.acker@orange.fr
	Albert Jean-Yves	Tél : 06.48.88.21.33	jy.albert@orange.fr
	Chabbal Bernard	Tél : 06.12.85.45.75	chabbal.bernard@orange.fr
	Deljarry Jean-Louis	Tél : 06.12.83.34.67	jl.deljarry@gmail.com
	Diouhy Morel Estelle	Tél : 06.15.08.27.98	estellediouhymorel@me.com
	Catherine Marette	Tél : 06.77.40.36.13	marette.catherine@gmail.com
	Luc Martin	Tél : 06.85.93.56.25	luc.martin54@orange.fr
Présidents d'honneur	Brigitte Chalopin	Tél : 06.44.14.15.61	brigitte_chalopin@orange.fr
	Jacques Breton	Tél : 03.81.61.25.20	jacques.breton21@laposte.net
	Michel Sablayrolles	Tél : 05.82.75.47.50	michel.sablayrolles@outlook.fr
	Daniel Ruez	Tél : 09.65.31.35.59	daniel.ruez@orange.fr

Les publications de la CNCE

Le bulletin "L'enquête publique"

- édité à plus de 4000 exemplaires.
- information générale du commissaire enquêteur dans ses fonctions,
- conseils pratiques,
- retours d'expériences,
- actualité des textes officiels, jurisprudence, etc.

L'abonnement au bulletin constitue un service inclus dans la cotisation des adhérents de la CNCE.

Les publications de la CNCE

Le Guide de L'enquête publique

- ouvrage destiné à tous les acteurs de l'enquête publique.
- outil pratique incontournable permettant de mener à bien tout type d'enquête publique.



Les publications de la CNCE

Le Guide pour les enquêtes publiques relatives à la protection et à l'exploitation des captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Hors-série 1 - La dématérialisation de l'enquête publique en 3 clics (Juin 2017).

Hors-série 2 - Les enquêtes de voirie (Avril 2021).